

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 17 février 2009
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

Mme	Pierrette Alarie, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Gilles Chabot, maire de	Frelighsburg
Mme	Madeleine Chabot, maire du	village d'East Farnham
MM.	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Kenneth Hill, maire de la	ville de Sutton
	Josef Husler, maire de la	ville de Farnham
	Lucien Messier, maire de	Stanbridge Station
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Michel Pelletier, maire de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Réal Pelletier, maire de	Saint-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Sainte-Sabine
	Neil Perkins, représentant de la	ville de Dunham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire du	village de Brome
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
Mme	Judy Antle, représentante de	Stanbridge East
M.	Donald Gagné, représentant de la	ville de Lac-Brome

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2009
4. Avancement du projet de la Maison au Diapason et retour des billets et de l'argent
5. Actualités du CLD : projet de développement de la Région viticole présenté aux Laboratoires ruraux
6. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 11 février :
 - 6.1. Plan de travail du Plan de développement de la zone agricole
 - 6.2. Projet modifiant le schéma d'aménagement révisé : calendrier et commission pour la consultation
 - 6.3. Programme RénoVillage – demande d'augmentation du seuil minimal des résidences
 - 6.4. Conclusion de l'entente avec la CRÉ sur le financement de la Pépinière de bandes riveraines et autorisation à signer
 - 6.5. Demande de modification du schéma d'aménagement révisé par la municipalité de Sainte-Sabine
 - 6.6. Révision des plans et règlements municipaux – Demande du village de Brome
 - 6.7. Avis de conformité
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 9 février :
 - 7.1. Bilan statistiques 2008
 - 7.2. Suivi des dossiers avec la RIEDSBM : projet d'usine multifonctionnelle et remise à RDD
 - 7.3. Suivi des actions en cours
 - 7.4. Planification des actions à venir
 - 7.5. Suivi dossier de la Table de la récupération hors foyer
8. Rapport du comité de sécurité incendie et sécurité civile du 5 février :
 - 8.1. Tableau des actions des plans locaux de mise en oeuvre
 - 8.2. Demandes de modifications de schéma de couverture de risques incendie
 - 8.3. Fréquence radio
 - 8.4. Formation
 - 8.5. Dossier TPI
 - 8.6. Suspension du projet-pilote de schéma de sécurité civile
9. Rapport du comité des cours d'eau du 16 février :
 - 9.1. Mise à jour des dossiers en cours
 - 9.2. Paiement à BMI
 - 9.3. Mise en garde de Pêche et Océans Canada
 - 9.4. Modification du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux : avis de motion
 - 9.5. Ententes inter MRC

10. Rapport du comité Réseau santé et communauté Brome-Missisquoi du 10 février :
 - 10.1. Mise à jour des travaux de recrutement des nouveaux médecins
 - 10.2. Préparation du bilan des activités pour les fondations
 - 10.3. Planification d'une conférence de presse sur les résultats du comité
 - 10.4. Discussion sur le rôle du comité concernant la santé de la communauté et présentation, par chacun des membres, de sa proposition de projet mobilisateur
11. Avancement du projet de Québec en forme et embauche d'une chargée de projet temporaire
12. Rapport du comité de sécurité publique du 12 février :
 - 12.1. Rapport des activités et des effectifs
 - 12.2. Précisions concernant le PARL
13. Rapport du comité administratif du 04 février :
 - 13.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et celles pré approuvées par le conseil
 - 13.2. Sommaire des soldes budgétaires au 31 janvier
 - 13.3. Procédure pour l'allocation des fonds pour le plan de diversification économique
 - 13.4. Transmission du BBM aux conseillers municipaux
 - 13.5. Appel d'offres pour la gérance du service d'évaluation
 - 13.6. Inventaire des cerfs de Virginie
14. Avancement du dossier sur les carrières et sablières et recommandations
15. CLD :
 - 15.1. Suivi du concours pour le poste de directeur général
 - 15.2. Fonds du MDEIE : demande de financement de 40 000\$ pour l'Institut de certification du bois
 - 15.3. Fonds de soutien du MDEIE : demande de financement de 50 000\$ pour le projet de relocalisation du département d'ingénierie de l'Albany
16. Rappel : souper annuel des maires samedi le 14 mars à 18h00 à East Farnham
17. Invitation de la CRÉ Montérégie Est à tous les maires
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février / mars
19. Correspondance
20. Questions diverses
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

52-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
 APPUYÉ PAR LUCIEN MESSIER
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.
ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2009

53-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
 APPUYÉ PAR TOM SELBY
 ET RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2009 tel que rédigé.
ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION VITICOLE

Madame Line Brault, codirectrice du CLD, présente le projet de développement de la région viticole pour les cinq (5) prochaines années. Ce vaste projet transformera la région de Brome-Missisquoi pour en faire une véritable région viticole reconnue. Madame Brault est heureuse d'annoncer que le CLD a reçu la confirmation d'une subvention de 425 000 \$ des « Laboratoires ruraux » pour financer ce projet.

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

54-0209

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a été retenue parmi les huit (8) MRC qui réaliseront un projet pilote en élaborant un plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ a établi le cadre de référence concernant l'élaboration de ce plan;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ demande à la MRC de déterminer son plan de travail et sa démarche à l'intérieur de ce cadre de référence;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'aménagement et le comité consultatif agricole ont discuté de la démarche à suivre et ont proposé un projet au conseil de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De mandater le comité consultatif d'aménagement et le comité consultatif agricole de la MRC pour finaliser le plan de travail et la démarche pour l'élaboration du plan de développement de la zone agricole et de la transmettre au Ministère d'ici au 15 mars prochain conformément aux idées proposées par les comités et aux délibérations tenues par le conseil séance tenante.

ADOPTÉ

**MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ :
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 08-1208**

55-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De tenir une séance de consultation publique le 11 mars prochain à 19h00 au bureau de la MRC concernant le projet de règlement 08-1208 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2^e remplacement. De constituer une commission de consultation formée de madame Madeleine Chabot et messieurs Réal Pelletier, Donald Badger, Steven Neil, Albert Santerre, Laurent Phoenix et présidé par le préfet Arthur Fauteux.

ADOPTÉ

**PROGRAMME RÉNO VILLAGE : DEMANDE D'AUGMENTATION DU
SEUIL MINIMAL DES RÉSIDENCES ADMISSIBLES**

56-0209

CONSIDÉRANT qu'en 2007, la Société d'habitation du Québec a donné la possibilité aux MRC d'augmenter le seuil minimal de la valeur uniformisée des résidences admissibles au *Programme RénoVillage* à 75 000\$;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi, par voix de résolution le 21 août 2007, a décidé d'augmenter le seuil minimal de la valeur uniformisée admissible de ses résidences à 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que, malgré cet ajustement, la valeur uniformisée générale des résidences a augmenté considérablement depuis l'année 2007, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la valeur uniformisée des résidences augmente annuellement et que la valeur uniformisée admissible au *Programme RénoVillage* n'a pas respecté une augmentation équivalente depuis 1998;

CONSIDÉRANT que cette même valeur uniformisée est calculée à partir de l'ensemble des bâtiments d'une propriété et que seulement la résidence peut bénéficier de la subvention pour des réparations;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU :**

De demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ajuster les critères d'admissibilité du *Programme RénoVillage* en augmentant le seuil minimal de la valeur uniformisée admissible à 90 000 \$, que cette valeur soit indexée annuellement à la valeur uniformisée réelle de l'évaluation municipale et que seulement la résidence visée par la demande soit comptabilisée dans le calcul d'admissibilité et non l'ensemble des bâtiments.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE AVEC LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST :
PROJET DE PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une subvention de 50 000 \$ du Fonds de développement régional du Conseil régional des élus de la Montérégie-Est pour son projet de pépinière de bandes riveraines afin de réaliser la préparation des parcelles d'arbustes pour les années 2009, 2010 et 2011;

57-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU:**

D'autoriser M. Francis Dorion, directeur général adjoint et responsable de la demande, à signer le protocole d'entente concernant le Fonds de développement régional FDR-130 2008-2009 *Pépinière de bandes riveraines* pour la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné, par Albert Santerre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé 2^e remplacement, afin d'autoriser l'usage industriel dans un secteur de Ste-Sabine et afin d'intégrer les dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les dispositions agricoles.

FOURNITURE DE LA BASE RÉGLEMENTAIRE AU VILLAGE DE BROME

58-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

D'accepter de fournir au village de Brome les documents constituant la base réglementaire pour l'élaboration de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme au même coût que les dix municipalités ont déjà payé pour constituer cette base réglementaire.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT PPCMOI – 49 VICTORIA, LAC-BROME

59-0209

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 février 2009 son règlement PPCMOI – 49 rue Victoria, Lac-Brome;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à autoriser l'usage « galerie d'art » au premier étage seulement d'un immeuble situé au 49, rue Victoria, dans le secteur Knowlton;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement PPCMOI – 49 rue Victoria, Lac-Brome, de la ville de Lac-Brome conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAIEMENT POUR LES RDD

60-0209

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la facture 2008 de la RIEDSBM pour la remise à RDD;

CONSIDÉRANT que le montant avait été établi à 22 000 \$ au budget 2008;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR KENNETH HILL
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de la facture de 26 287,50 \$ à la RIEDSBM et de prendre les fonds manquants dans les surplus du budget 2008 du plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

**GUIDE PRATIQUE DE LA RÉCUPÉRATION :
CONTRAT À PAGE COURNOYER PUBLICATIONS**

61-0209

CONSIDÉRANT que l'entreprise Page Cournoyer Publications s'engage à réaliser l'édition 2009 du guide de la récupération, avec un tirage de 25 000 copies, imprimé sur du papier recyclé 100% post consommation ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Page Cournoyer Publications s'engage à effectuer la coordination, les ventes publicitaires, le graphisme, la révision, l'impression et la distribution;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Page Cournoyer Publications propose une entente de partenariat spécifiant que la MRC s'engage à financer un maximum de 17 500 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT que la compagnie Page Cournoyer Publications devra informer la MRC de l'état d'avancement des ventes publicitaires au plus tard le 1^{er} avril 2009 afin que la MRC se positionne à savoir si elle poursuit ou non l'élaboration du guide du recycleur;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2009 du PGMR prévoit un montant de 31 250 \$ pour cette action ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat d'élaboration du guide de la récupération à Page Cournoyer Publications selon les modalités de l'entente de partenariat proposée. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ

COLLOQUE RÉGIONAL : PGMR

62-0209

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'organiser un colloque régional sur les matières résiduelles pour le secteur municipal avant d'entamer le processus d'élaboration du deuxième PGMR;

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'organiser un colloque régional sur la gestion des matières résiduelles pour le secteur municipal le samedi 9 mai 2009 à l'Auberge des Carrefours.

ADOPTÉ

PROJET QUÉBEC EN FORME DANS BROME-MISSISQUOI

63-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme « Québec en forme » et l'embauche des ressources humaines nécessaires à l'élaboration du plan d'action à être déposé le 30 avril. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite entente et les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ

NOUVELLE FRÉQUENCE RADIO RÉGIONALE

64-0209

CONSIDÉRANT que la MRC utilise la fréquence radio de Stanbridge East comme lien régional pour les besoins en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a demandé à la MRC de reprendre sa fréquence radio pour ses propres besoins;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu les droits pour une nouvelle fréquence radio;

CONSIDÉRANT que le comité régional en sécurité incendie a étudié les coûts et bénéfices de deux options;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De proposer à la municipalité de Stanbridge East de lui transférer la nouvelle fréquence radio, afin que le lien régional de la MRC continue à utiliser l'ancienne fréquence de Stanbridge East.

ADOPTÉ

POURSUITE DU PROJET PILOTE EN SÉCURITÉ CIVILE

65-0209

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a avisé par courriel la MRC qu'il ne désirait plus poursuivre le projet pilote de schéma de sécurité civile;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De demander au Ministre de la Sécurité publique de poursuivre le projet pilote de schéma en sécurité civile.

ADOPTÉ

MEMBRES DU COMITÉ DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

66-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De confirmer que seul les directeurs ou, en leur absence leur représentant, pourront assister aux réunions des directeurs des services en sécurité incendie.

ADOPTÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU BOFFIN

67-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PIERRETTE ALARIE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une somme de 2 105,19 \$ à BMI Experts-Conseils inc. en honoraires professionnels. De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées selon les règles de répartition prévues dans la résolution autorisant les travaux.

ADOPTÉ

**TRAVAUX À INTERVENIR DANS LA BRANCHE 19 DU WALLBRIDGE :
NOMINATION DE LUCIEN MÉTHÉ**

68-0209

CONSIDÉRANT la demande complète de la part de la municipalité du canton de Bedford pour le nettoyage de la branche 19 du cours d'eau Wallbridge;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue d'une rencontre des intéressés le 15 décembre 2008, le nettoyage de cette branche est un ajout au projet de nettoyage des branches 7, 10, 11 et 18 du ruisseau Wallbridge;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 19 du cours d'eau Wallbridge, selon la demande de la municipalité du Canton de Bedford, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au conseil de la MRC sur les travaux à intervenir, demander les permis nécessaires et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux et d'autoriser la tenue d'un appel d'offres public pour les travaux à intervenir dans les branches 7, 10, 11, 18 et 19 du cours d'eau Wallbridge.

ADOPTÉ

TRAVAUX À INTERVENIR DANS LA BRANCHE 20 DU NORTH BRANCH BROOK :
NOMINATION DE LUCIEN MÉTHÉ

69-0209

CONSIDÉRANT la demande complète de la part de la municipalité de Dunham pour le nettoyage de la branche 20 du cours d'eau North Branch Brook;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue d'une rencontre des intéressés le 21 janvier 2009, le nettoyage de cette branche est un ajout au projet de nettoyage de la branche 19 du North Branch Brook (cours d'eau Demers);

IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR NEIL PERKINS
ET RÉSOLU:

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 20 du cours d'eau North Branch Brook, selon la demande de la municipalité de Dunham, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au conseil de la MRC sur les travaux à intervenir, demander les permis nécessaires et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux

ADOPTÉ

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR
LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU POULIN

70-0209

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR KENNETH HILL
ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'une somme de 3 663,70 \$ en honoraires professionnels à BMI Experts-Conseils inc. et de répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées selon les règles de répartition prévues dans la résolution autorisant les travaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX À INTERVENIR DANS L'AMÉNAGEMENT D'UN TRIBUTAIRE DU COURS
D'EAU LANCTÔT

71-0209

CONSIDÉRANT la demande de travaux d'aménagement de cours d'eau reçue de construction Horizon sur un tributaire du cours d'eau Lanctôt à Cowansville, accompagnée des plans et devis signés et scellés par une personne membre de l'Ordre des ingénieurs et d'un dépôt de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT l'implication de la firme d'ingénierie Génivar dans le dossier;

CONSIDÉRANT que le promoteur achemine lui-même la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, qu'il paie tous les frais et qu'il est propriétaire des terrains où auront lieu les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la ville de Cowansville afin de permettre au promoteur, suite à la réception du certificat d'autorisation du MDDEP de faire les travaux tel que présenté et de demander à la firme d'ingénierie qui supervise le dossier de fournir une attestation de conformité à la fin des travaux. De demander au promoteur de s'engager à garantir la durabilité des travaux pour une année suivant la fin des travaux. Le dépôt sera remis suite à la vérification finale.

ADOPTÉ

TRAVAUX DANS LA BRANCHE 5 DU COURS BRANDY BROOK :
PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCIEN MESSIER
ET RÉSOLU:

72-0209

D'autoriser le paiement d'une somme de 4 391,63 \$ à BMI Experts-Conseils inc. en honoraires professionnels, de répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées selon les règles de répartition prévues dans la résolution autorisant les travaux et d'autoriser la tenue d'un appel d'offres public pour les travaux à intervenir dans la branche 5 du cours d'eau Brandy Brook.

ADOPTÉ

**TRAVAUX À INTERVENIR DANS LA BRANCHE 1 DANS LA RIVIÈRE DU SUD-OUEST :
PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

73-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une somme de 6 974,18 \$ à BMI Experts-Conseils inc. en honoraires professionnels, de répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées selon les règles de répartition prévues dans la résolution autorisant les travaux et de recommander au conseil d'autoriser la tenue d'un appel d'offres public pour les travaux à intervenir dans la branche 1 dans la rivière du Sud-Ouest .

ADOPTÉ

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À
L'ÉCOULEMENT DES EAUX : AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné, par Donald Badger, qu'à sa prochaine séance de ce conseil, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC ainsi que du règlement 08-0605 relatif à la tarification des biens et des services.

**GESTION DES TRAVAUX DE LA BRANCHE 10 DU
RUISSEAU DES ÉCOSSAIS : ENTENTE INTER MRC**

74-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente avec les MRC du Haut-Richelieu et de Rouville relativement à la gestion des travaux dans la branche 10 du ruisseau des Écossais afin de confier la gestion des travaux à la MRC du Haut-Richelieu. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite entente.

ADOPTÉ

**GESTION DES TRAVAUX DANS LA BRANCHE 1
DE LA RIVIÈRE DU SUD-OUEST : ENTENTE INTER MRC**

75-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la MRC du Haut-Richelieu afin de confier à la MRC Brome-Missisquoi la gestion des travaux à intervenir dans la branche 1 de la rivière du Sud-Ouest. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite entente.

ADOPTÉ

**GESTION DES TRAVAUX DANS LES BRANCHES 1 ET 2
DU COURS D'EAU EWING : ENTENTE INTER MRC**

76-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la MRC du Haut-Richelieu afin de confier à la MRC Brome-Missisquoi la gestion des travaux à intervenir dans les branches 1 et 2 du cours d'eau Ewing. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite entente.

ADOPTÉ

**ENTENTE INTER MRC POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES
MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX**

77-0209

CONSIDÉRANT que certains cours d'eau dans Brome-Missisquoi relient ou séparent le territoire des MRC du Haut-Richelieu, de Rouville, de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau qui relient ou séparent deux (2) MRC ou plus sont de compétences communes de ces MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence de conclure une entente avec les MRC limitrophes afin que chacune puisse appliquer sur son territoire sa propre réglementation relative à l'écoulement des eaux sur les cours qui relevaient d'un bureau des délégués;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'ententes portant sur la gestion des matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction des bureaux des délégués des MRC Brome-Missisquoi et, respectivement, du Haut-Richelieu, de Rouville, de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC lesdites ententes.

ADOPTÉ

PLAN DE COMMUNICATION EN SANTÉ : DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE

78-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR PIERRETTE ALARIE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur général à faire une demande d'offre de service externe pour l'élaboration d'un plan de communication et l'impression d'outils de communication visant à mieux faire connaître la région et à intéresser de nouveaux médecins à s'implanter chez nous.

ADOPTÉ

RENCONTRE AVEC LE CSSS

79-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De mandater messieurs Michel Asselin, Robert Desmarais et Tanya Szymanski pour rencontrer Diane Daigle, avant le 11 mars pour discuter des idées retenues par le comité santé, prendre connaissance de ce que le CSSS peut faire ou fait déjà en regard de ces idées et voir comment le comité santé peut venir en aide ou prendre le leadership. L'objectif de cette rencontre sera de pouvoir créer un plan d'action pour 2009.

ADOPTÉ

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE POUR LE DON D'ORGANES

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

80-0209

D'accepter la proposition de la Sûreté du Québec et de prévoir la signature, le 17 mars prochain à 19 h, d'un contrat social où la MRC et la Sûreté du Québec feront la promotion du don des tissus et des organes.

ADOPTÉ

**PROCÉDURE POUR L'ALLOCATION DES FONDS POUR
LE PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

81-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'adopter la procédure suivante pour l'allocation des fonds provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) et du ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles) dans la mise en œuvre de notre plan de diversification économique, à savoir :

- 1) Le comité exécutif ou le conseil d'administration du CLD approuve une demande d'aide financière pour un projet visé par le plan de diversification économique avec une description détaillée du projet, le montage financier, la confirmation de participation des partenaires et une entente avec les conditions nécessaires.
- 2) Le comité administratif de la MRC étudiera la demande d'aide financière du CLD en prenant le temps nécessaire et recommandera au conseil de la MRC, s'il y a lieu, une aide financière au promoteur.
- 3) Le conseil de la MRC étudiera les recommandations du comité administratif et accordera, s'il y a lieu, l'aide financière au promoteur avec les conditions à prévoir dans une entente.
- 4) Le CLD fera rapport périodiquement à la MRC sur l'avancement du projet.

ADOPTÉ

TRANSMISSION DU BBM AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

82-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur général à demander les adresses de courrier électronique aux conseillers municipaux, sans aucune obligation de leur part, afin de pouvoir leur transmettre le bulletin électronique de Brome-Missisquoi (BBM).

ADOPTÉ

ÉCHELONS SALARIAUX DE CARL PRÉFONTAINE

83-0209

CONSIDÉRANT la résolution 328-1008 par laquelle la MRC embauchait Carl Préfontaine à titre de coordonnateur pour le schéma de couverture de risques en incendie et fixant les échelons salariaux;

CONSIDÉRANT l'évaluation de Carl Préfontaine et les engagements pris lors de son embauche;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'augmenter le salaire de Carl Préfontaine à 34 000 \$ sur une base annuelle à compter du 1^{er} janvier 2009 au lieu du 4 mai 2009 comme il était prévu dans la résolution 328-1008.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

INVENTAIRES DES CERFS DE VIRGINIE

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles de chasse aux cerfs de Virginie ont permis l'abattage de plus de spécimens au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de mieux contrôler la population de cerfs de Virginie dans la région de Brome-Missisquoi compte tenu de la forte densité de population et des nombreux accidents de la route;

84-0209

CONSIDÉRANT que l'Association de chasse de l'Estrie prétend que le cheptel de l'Estrie a diminué depuis de plus de 50 % depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions concernant le double abattage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR NEIL PERKINS**

ET RÉSOLU:

De demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de procéder, le plus tôt possible, à une évaluation de la situation concernant la population de cerfs de Virginie dans les zones 5, 6 et 8 et de modifier, si la population de chevreuils est trop faible, les règles de chasse à compter de la prochaine saison de chasse.

ADOPTÉ

PAIEMENT DES DROITS À LA CARRIÈRE DE GRAYMONT :
DEMANDE D'UNE OPINION JURIDIQUE

85-0209

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:

De demander une opinion juridique à Me Guy Achim de l'étude Monty Coulombe pour vérifier l'assujettissement de la pierre, des agrégats et de la chaux vive produits et transportés par la compagnie Graymont dans le cadre du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques prévu dans la loi sur les compétences municipales.

EN FAVEUR : 33 voix représentant 98,9 % de la population
CONTRE : 01 voix (East-Farnham)

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

DEMANDE POUR QUE LE MAIRE DE LAC-BROME SIÈGE AU COMITÉ SUR LES
CARRIÈRES ET SABLIERES

Proposition rejetée

CONSIDÉRANT la résolution de la ville de Lac-Brome demandant au conseil de la MRC d'ajouter un siège au comité sur les carrières et sablières afin que le maire de Lac-Brome puisse y siéger;

CONSIDÉRANT que cette demande est motivée par la présence de nombreux sites de sablières et gravières sur le territoire de Lac-Brome;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a procédé à l'élection des membres du comité le 16 décembre dernier en élisant cinq (5) maires sur les neuf (9) en nomination;

IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MICHEL PELLETIER
ET RÉSOLU:

D'ajouter un siège au comité des carrières et sablières et d'inviter, monsieur Richard Wisdom, maire de la ville de Lac-Brome à siéger sur ledit comité en 2009.

EN FAVEUR : 10 voix représentant 28,4 % de la population
CONTRE : 24 voix (Abercorn, Canton de Bedford, Ville de Bedford, Cowansville, Dunham, Farnham, St-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace-de-Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne, Stanbridge East et Stanbridge Station)

LA PROPOSITION EST REJETÉE

PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
FINANCEMENT VIA LE FONDS DU MDEIE - FILIÈRE DU BOIS

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

86-0209

CONSIDÉRANT que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son onds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : *Filière Bois Brome-Missisquoi : projet d'assistance à la certification de la chaîne de traçabilité-cadre* avec l'une des stratégies liées à l'Enjeu 3 « Améliorer le positionnement économique des entreprises industrielles en place » du Plan de diversification, soit : Appuyer les projets de certification et appuyer l'institut de certification ;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectif de positionner favorablement les entreprises locales issues de cette filière sur le marché des produits certifiés puisque :

- ✓ L'industrie des produits forestiers constitue un peu plus de 20% des entreprises et des emplois manufacturiers de la MRC ;
- ✓ Les entreprises de cette industrie doivent non seulement faire face à la concurrence étrangère, mais également aux exigences grandissantes des clients, notamment les exigences environnementales ;
- ✓ Les grands acheteurs adoptent des politiques d'achat et réclament que les fournisseurs puissent retracer l'origine du bois ou des fibres ayant servi à la fabrication des produits forestiers ;

CONSIDÉRANT que la certification de la chaîne de traçabilité assure aux consommateurs que le bois acheté est issu d'une forêt aménagée de manière durable ;

CONSIDÉRANT que ce projet sera mis de l'avant conjointement avec le Centre de services aux entreprises du Cégep de Granby (CSE), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) ainsi que le CLD de Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que le CSE effectuera la gestion de ce projet pour un montant forfaitaire de 8 000 \$ et que le CLD procèdera à l'embauche d'un consultant qui offrira la certification à une cohorte formée d'environ 10 entreprises issues de la filière du bois et contractera de plus, les ententes complémentaires nécessaires à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que le coût du projet est d'environ 90 000 \$ et qu'à cet effet, des demandes d'aides financières seront déposées auprès d'Emploi-Québec, du MRNF, de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de la Montérégie et du MDEIE. Que de plus, la partie non subventionnée sera assumée par les participants (environ 3 000 \$ comparativement à 10 000 \$ si la démarche est effectuée en solo) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS

APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN

ET RÉSOLU:

- De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir un financement de 40 000 \$ du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles, au CLD de Brome-Missisquoi afin de soutenir le projet d'assistance à la certification de la chaîne de traçabilité de la filière du bois dans Brome-Missisquoi et de déposer des demandes d'aide financière auprès de toutes les instances susceptibles d'appuyer financièrement ce projet.
- Que le CLD de Brome-Missisquoi soit désigné l'organisme responsable du projet, apte à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation.
- D'informer l'Agence forestière de la Montérégie de ce projet.

ADOPTÉ

PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
FINANCEMENT VIA LE FONDS MDEIE RELOCALISATION
DU DÉPARTEMENT D'INGÉNIEURIE À L'USINE ALBANY DE COWANSVILLE

87-0209

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a reçu son admissibilité pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : le projet de l'entreprise *Albany International de relocation du département d'ingénierie de produits de Menands, NY USA à Cowansville* cadre avec l'une des stratégies liées à l'Enjeu 3 « Améliorer le positionnement économique des entreprises industrielles en place » du Plan de diversification, soit : Appuyer les filiales d'entreprises étrangères ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Albany International est une compagnie internationale dont son siège social est localisé à Menands dans l'état de New York (États-Unis), que plus de 75% de son chiffre d'affaires provient de la fabrication de produits textiles utilisés dans la

fabrication des pâtes et papiers, qu'elle possède des usines de fabrication dans plus de 13 pays à travers le monde dont une à Cowansville (Québec) ;

CONSIDÉRANT qu'Albany International a décidé de relocaliser le département d'ingénierie de Menands à un site de fabrication de toiles de presse et que les deux choix potentiels sont St-Stephen en Caroline du Sud et Cowansville au Québec ;

CONSIDÉRANT que l'usine Albany de Cowansville emploie 270 personnes et que sa production vise principalement le marché Canadien, Américain et celui de l'Amérique du Sud dont plus de 55 % de la production est expédié aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que la relocation du département d'ingénierie de produits de Menands à Cowansville permettrait l'augmentation du personnel qui consistera principalement d'un ingénieur, d'un technicien et de deux opérateurs et que de plus, chez Albany Cowansville, on croit que la venue de ce nouveau département permettra d'augmenter substantiellement la contribution de Cowansville au succès d'entreprises et permettra également d'assurer une fondation à long terme pour le maintien des emplois à Cowansville ;

CONSIDÉRANT que l'usine Albany de Cowansville envisage deux autres projets pour leur usine pour des investissements d'environ 13 millions \$ et que ces deux projets, si acceptés par leur siège social, aideraient leur usine à devenir une des plus compétitives, sinon la plus compétitive parmi les usines d'Albany International ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des coûts pour le transfert du département d'ingénierie de produit est de l'ordre de plus de 700 000 \$ dont environ 300 000 \$ seront nécessaires pour le réaménagement de l'intérieur de l'usine ;

CONSIDÉRANT que toute aide financière qui pourrait être accordée par les deux paliers de gouvernement pourrait aider à justifier auprès d'Albany International le transfert à Cowansville;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation accordera une subvention de 70 000 \$ advenant le transfert à Cowansville du département d'ingénierie de produits ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Industrie, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir un financement de 50 000\$ provenant du fonds de soutien aux municipalités mono industrielles afin de soutenir le projet de relocalisation du département d'ingénierie de produits de Menands dans l'État de New-York à l'usine Albany de Cowansville.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE MAJORATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE
POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES : APPUI À LA MRC DES CHENAU**

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux a demandé à l'ensemble des MRC d'appuyer la démarche de la municipalité de Saint-Stanislas visant à demander une majoration de la subvention annuelle du Ministère des Transports pour l'entretien des chemins;

88-0209

CONSIDÉRANT que depuis 1993, suite à un transfert effectué par le Ministère des Transports, les municipalités ont l'obligation d'entretien et d'amélioration des routes de classes 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT que pour atténuer l'impact fiscal d'un tel transfert, le Ministère avait déterminé que l'effort fiscal demandé aux contribuables des municipalités locales devait être de l'ordre de 14 cents du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT que la progression des coûts d'entretien et d'amélioration, malgré l'augmentation de la richesse foncière, a fait en sorte que l'effort fiscal dépasse de loin ce qui avait été initialement établi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

De demander à la Ministre des Transports du Québec d'augmenter la subvention annuelle versée aux municipalités locales pour l'entretien et l'amélioration des chemins.

ADOPTÉ

APPUI À LA CELLULE « JEUNES ET FAMILLES DE BROME-MISSISQUOI »

89-0209

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la cellule « Jeunes et familles de Brome-Missisquoi » dans ses démarches pour obtenir un meilleur soutien financier étant donné son rôle essentiel dans notre communauté.

ADOPTÉ

**EFFET DES PRIMES D'ASSURANCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS DE
COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE : APPUI À LA MRC D'AUTRAY**

90-0209

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités et MRC ont débuté la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et investi des sommes importantes pour ce faire;

CONSIDÉRANT que les efforts consentis, notamment dans des activités de prévention, se reflètent dans les statistiques sur le nombre d'incendies, lequel est fortement en baisse pour le territoire desservi par le service incendie de la MRC D'Autray;

CONSIDÉRANT que l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

CONSIDÉRANT que les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JUDY ANTLE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la MRC D'Autray et de demander au Ministre de la Sécurité publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux. De demander à la Fédération québécoise des municipalités de suivre ce dossier et d'en faire une priorité;

ADOPTÉ

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU
SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL POUR L'ANNÉE 2008**

91-0209

CONSIDÉRANT la décision du conseil de la MRC de mettre sur pied un projet pilote de Transport collectif sur l'ensemble de son territoire en avril 2005;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2008, la mise en place des nouveaux circuits de transports a favorisé un accroissement significatif du nombre d'usagers de près de 400 %;

CONSIDÉRANT le programme d'aide du Ministère des Transports du Québec aux dépenses d'exploitation des services de transport collectif en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi peut recevoir une subvention équivalente au double de la contribution de la MRC par année;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC est de 36 636 \$ pour 2008 excluant les surplus accumulés de 2007 et que la contribution des usagers est de 7 058 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés de 2008 pour l'année budgétaire de 2009;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De demander au Ministre des Transports du Québec de verser une subvention de 73 272 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2008 dans la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

ENTENTE P.A.P.A. AVEC LES MUNICIPALITÉS

92-0209

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, des ententes avec les municipalités locales concernées par le programme de Prévention des algues bleu-vert « PAPA » et l'entente entre la MRC le ministère des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire sur le même sujet.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

93-0209

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général